



**DIRECTION DES CLIENTS
PROFESSIONNELS**

LA BOULANGERIE MONTGERONNAISE
36 AVENUE DE VIGNEUX
91230 MONTGERON

Vos informations client

► **Votre référence client :**
300 002 153 002

► **Lieu de consommation :**
LA BOULANGERIE MONTGERONNAISE
36 AVENUE DE VIGNEUX
91230 MONTGERON

Electricité :
Installation : 0000798110
Point de livraison : 22312011558693

► **Autres informations :**
Siret :
85196992300016

Vos contacts utiles

► **Services Clients :**

 Du lundi au vendredi : 8h30 - 18h00
tel. 0969 32 3300*

 pro.engie.fr

 ENGIE
Service clients professionnels
TSA 15702
59783 LILLE CEDEX 9

► **Dépannage 24H/24 :**
Electricité : 0972675091*

*Appel Non Surtaxé

Vos prochaines échéances

► **Prochaine facture :**
vers le 10 avril 2024

► **Prochain relevé :**
vers le 10 avril 2024

Avec la facture en ligne, dès l'émission de votre facture, vous pouvez la consulter et la télécharger à tout moment depuis votre Espace Client.



MONTANT TTC prélevé le 2 juin 2023

10 028,13 €

Cette facture est basée sur l'auto-relevé de vos consommations.

■ électricité	12 686,22 €
■ acheminement	5 210,65 €
total hors toutes taxes	17 896,87 €
Taxes et contributions	-261,56 €
total HTVA	17 635,31 €
TVA à 5,50 % calculée sur 618,22 €	34,00 €
TVA à 20,00 % calculée sur 17 017,09 €	3 403,42 €
Total TVA (TVA payée sur les débits)	3 437,42 €
total TTC	21 072,73 €
Déduction des prélèvements effectués	-11 044,60 €
dont TVA collectée à 5,5 %	-12,90 €
TVA collectée à 20,0 %	-1 799,50 €
montant à prélever	10 028,13 €

Un paiement anticipé ne donnera lieu à aucun escompte.

Détails au verso ->

Important : Dispositif d'aides gouvernementales



Vous êtes bénéficiaire du bouclier tarifaire et/ou de l'amortisseur électricité 2023. La remise, qui dépend de la catégorie de votre entreprise et de votre contrat, s'applique sur vos factures selon votre rythme de facturation.

➔ **Pour mieux comprendre votre facture**

Vous trouverez au verso le détail de vos consommations et de votre facturation (totaux hors taxes, par TVA et toutes taxes comprises).

➔ **Pour être facturé au réel**

Pour les clients non télérelevés en électricité : une notification vous sera envoyée par Enedis soit par SMS, email ou courrier, vous invitant à réaliser un auto relevé et le communiquer au 0970825383 (prix d'un appel local) ou de vous connecter au site <https://www.enedis.fr/faire-le-releve-en-ligne>.



Votre contrat d'énergie

► Électricité : Votre offre de fourniture d'électricité Garantie d'Origine renouvelable

- Votre contrat arrive à échéance le 31/07/2025. Il sera renouvelé tacitement (préavis de résiliation : 2 mois).
- Tarif BT (jusqu'à 36 kVA inclus) à 2 plages temporelles, Moyenne utilisation. Heures creuses 22H30-6H30. Puissance souscrite 18 kVA. Segment C5.
- Compteur électro-mécanique.

Electricité	n° de compteur	ancien index	nouvel index	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Abonnement du 27/04/21 au 07/05/22						32,39	5,5%
Abonnement du 08/05/22 au 04/05/23						42,78	5,5%
Consommation heures pleines TURPE du 27/04/21 au 04/05/23	926	29273	63686	114774			
- du 27/04/21 au 31/07/22				68213	0,06295	4 294,01	20,0%
- du 01/08/22 au 04/05/23				46561	0,12221	5 690,22	20,0%
Consommation heures creuses TURPE du 27/04/21 au 04/05/23	926	24363	33543	9213			
- du 27/04/21 au 31/07/22				-5805	0,04895	-284,16	20,0%
- du 01/08/22 au 04/05/23				15018	0,10685	1 604,67	20,0%
Evolution go du 27/04/21 au 07/05/22				-33532	0,00015	-5,03	20,0%
Evolution go du 08/05/22 au 31/07/22				95940	0,00015	14,39	20,0%
Obligations du 27/04/21 au 31/12/21				-45487	0,00928	-422,12	20,0%
Obligations du 01/01/22 au 31/07/22				107895	0,00929	1 002,34	20,0%
Obligations du 01/08/22 au 31/12/22				24794	0,00923	228,85	20,0%
Obligations du 01/01/23 au 04/05/23				36785	0,01433	527,13	20,0%
Bouclier tarifaire heures creuses du 01/02/23 au 04/05/23				6802	-0,00577	-39,25	20,0%

Acheminement	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Abonnement du 27/04/21 au 31/07/21			49,35	5,5%
Abonnement du 01/08/21 au 07/05/22			167,17	5,5%
Abonnement du 08/05/22 au 04/05/23			226,79	5,5%
Consommation heures pleines TURPE du 27/04/21 au 31/07/21	17155	0,04110	705,07	20,0%
Consommation heures pleines TURPE du 01/08/21 au 07/05/22	-41627	0,03790	-1 577,66	20,0%
Consommation heures pleines TURPE du 08/05/22 au 31/07/22	92685	0,03790	3 512,76	20,0%
Consommation heures pleines TURPE du 01/08/22 au 04/05/23	46561	0,04020	1 871,75	20,0%
Consommation heures creuses TURPE du 27/04/21 au 31/07/21	9122	0,02510	228,96	20,0%
Consommation heures creuses TURPE du 01/08/21 au 07/05/22	-18182	0,02680	-487,28	20,0%
Consommation heures creuses TURPE du 08/05/22 au 31/07/22	3255	0,02680	87,23	20,0%
Consommation heures creuses TURPE du 01/08/22 au 04/05/23	15018	0,02840	426,51	20,0%

Taxes et Contributions	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Contribution tarifaire d'acheminement (49,35 € x 0,2704)			13,34	5,5%
Contribution tarifaire d'acheminement (167,17 € x 0,2193)			36,66	5,5%
Contribution tarifaire d'acheminement (226,79 € x 0,2193)			49,74	5,5%
Taxes locales - part communale ⁽³⁾	91705	0,00624	572,24	20,0%
Taxes locales - part communale ⁽³⁾	32282		0,00	20,0%
Taxes locales - part départementale ⁽³⁾	-45487	0,00332	-150,79	20,0%
Contrib. service public élec du 27/04/21 au 31/12/21	-45487	0,02250	-1 023,46	20,0%
Contrib. service public élec du 01/01/22 au 31/01/22	2869	0,02583	74,10	20,0%
Contrib. service public élec du 01/02/22 au 04/05/23	166605	0,00100	166,61	20,0%

Services et prestations techniques	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Espace Client			Gratuit	
Fact. électronique - abonnement			Gratuit	

Total de votre facture	Total hors TVA en euros	Total TVA au taux de 5,5%	Total TVA au taux de 20,0%	TOTAL TTC en euros
	17 635,31	34,00	3 403,42	21 072,73

Historique de vos consommations en kWh

Électricité



Historique de votre facturation en €

2021	avril	6 750,10
2023	mai	10 028,13

Montants TTC, services compris

Comprendre votre facture rectificative

Les taxes et contributions liées à l'énergie

Détail des renvois sur votre facture :

(3) Les taxes locales collectées par les fournisseurs d'énergie sont reversées aux communes et aux départements.

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) :

Payée sur les débits, elle s'applique à l'abonnement, la consommation, les prestations, les contributions et taxes locales d'électricité.

Contribution tarifaire d'acheminement (CTA) :

Tous les clients y sont assujettis. Pour le gaz naturel, elle est calculée sur la base du tarif d'acheminement ; pour l'électricité sur la base de la puissance souscrite, de la version d'utilisation et du type de comptage. Cette taxe est reversée à la caisse nationale des industries électriques et gazières.

Taxes sur la consommation d'électricité :

Ces taxes sont appliquées à toutes les ventes d'électricité en France. Depuis le 01/01/11, elles sont calculées sur la base de la consommation facturée du prix national 0,0008 EUR multiplié par un coefficient (8,0000 pour la commune et 4,0600 pour le département).

Le prix appliqué qui en résulte est indiqué dans la colonne prix unitaire HT en euros.

Contribution :

La contribution aux charges de service public de l'électricité est reversée à la caisse des Dépôts et Consignations.

La commercialisation et la distribution de l'énergie

Le fournisseur :

ENGIE est votre fournisseur d'énergie qui commercialise des offres à prix de marché de gaz naturel et d'électricité. C'est votre interlocuteur unique pour toutes les questions liées à votre contrat d'énergie.

Le distributeur :

Son rôle est notamment d'assurer la distribution de l'énergie et l'entretien des réseaux.

Il intervient, par exemple, lors du raccordement de votre local au réseau et lors du relevé des compteurs.

La facturation

La facture basée sur index estimé :

Les estimations de consommation, permettant d'établir votre facture, sont effectuées par le fournisseur pour le gaz naturel et par le distributeur pour l'électricité. Ces estimations sont calculées en fonction d'un historique de vos consommations.

Pour les compteurs communicants électricité et GAZ les relevés de compteur sont effectués par votre distributeur par télérelève.

Pour les compteurs non communicants électricité, vous devez effectuer un auto relevé et le communiquer à Enedis.

Pour les compteurs non communicants Gaz les relevés de compteur sont effectués par GRDF. Si vous êtes absent lors du passage du technicien, les estimations de consommation, permettant d'établir votre facture, sont effectuées par le fournisseur pour le gaz naturel.

Avis de prélèvement automatique

Conformément à votre demande, le montant de votre facture sera prélevé sur le compte dont vous nous avez communiqué les coordonnées. Merci de nous signaler toute modification de vos coordonnées bancaires.

Facture n° 706911951 du 18/05/23

LA BOULANGERIE MONTGERONNAISE

Réf. de votre compte : 300002153002

Réf. Unique de Mandat : 00GAM0672190

Id. Créancier SEPA : FR03RAP002381

Echéancier n° : 001201565694 du 11 avril 2021

montant TTC

10 028,13 euros

prélevé le :

02/06/2023

(date limite de paiement)

Titulaire du compte

LA BOULANGERIE
MONTGERONNAISE

Références du compte

nom de la banque

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL CIC - AG
STE GENEVIEVE BOI

IBAN

FR76 3006 6107 0000 0206 3060 217

Comprendre votre facture rectificative

Les moyens de paiement

Différents modes de paiement s'offrent à vous.

- **La mensualisation** : le règlement de vos factures se fait tous les mois, par prélèvement automatique sur votre compte bancaire. Votre budget énergie est ainsi lissé sur l'année.
- **Le prélèvement automatique** : pour y souscrire, rendez-vous dans votre espace client à la rubrique « contrat et services » pour remplir votre formulaire en ligne.
- **La carte bancaire** : disponible dans votre espace client sur paiement.pro.engie.fr ou appelez le numéro dédié 09 77 405 405 (prix d'un appel local non surtaxé).
- **Le règlement par TIPSEPA** : retournez daté et signé votre TIPSEPA pré-rempli à l'adresse indiquée.
- **Le chèque** : joindre votre chèque au coupon de paiement non signé.

Pour modifier votre mode de paiement, appelez votre Service Clients (numéro indiqué en 1^{ère} page de votre facture dans le bloc « Vos contacts utiles »).

Taux d'intérêt appliqué en cas de retard de paiement : 13,75%, indemnité forfaitaire de recouvrement : 40 euros HTT

L'origine* de votre électricité :

- 78,93 % Nucléaire
- 12,17 % Energies renouvelables (Eolien : 6,27% - Solaire : 2,46% - Hydraulique : 1,81% - Géothermie : 1,15% - Biomasse : 0,49%)
- 8,90 % Energie fossile (Gaz : 8,17% - Pétrole : 0,40% - Charbon : 0,33%)

* injectée sur le réseau français en 2020, selon les chiffres du mix énergétique résiduel publiés par PowerNext.

Indicateur d'impact environnemental sur pro.engie.fr.

En cas de réclamation et de litige

Toute réclamation peut être adressée à votre service clients à travers le formulaire en ligne sur le site pro.engie.fr ou par courrier : ENGIE - Service Clients Professionnels - TSA 15702 - 59783 LILLE CEDEX 9

En cas d'insatisfaction à notre courrier de réponse ou bien d'absence de retour, vous pouvez contacter le médiateur ENGIE. Il faut avoir eu recours préalablement aux deux premiers niveaux de réclamation, et ne pas être satisfait par la solution apportée.

L'accès au médiateur est libre et gratuit. Huit valeurs, dont celles d'impartialité et de respect du contradictoire, guident ses interventions. Il est signataire de la Charte des Médiateurs de services au public. Il doit être saisi par écrit :

Via internet : engie.com/mediateur ou par lettre simple à l'adresse suivante :

Médiateur ENGIE - TSA 27601 - 59973 TOURCOING Cedex

En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès de ENGIE n'a pas permis de régler le différend dans un délai de 2 mois, vous pouvez saisir le Médiateur National de l'Énergie - Libre réponse n° 59252 - 75443 PARIS Cedex 09 ou www.mediateur-engie.com

Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie sur : www.energie-info.fr ou au numéro 0 800 112 212 (service & appel gratuits).

